



DSP* BAC +1

Agent d'accueil des publics de l'Éducation Artistique et Culturelle

* Diplôme de Spécialisation Professionnelle

Année universitaire 2023-2024

Formation Continue

DEI7400A

Diplôme d'établissement du Conservatoire national des arts et métiers

Pour composer ce dossier.

/ Dossier d'admission

/ Pièces à joindre impérativement

Votre curriculum vitæ,

Lettre de motivation,

1 photographie d'identité récente à coller sur le dossier de candidature ou à mettre en pièce jointe,

Photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité

Toute pièce justificative relative à votre expérience professionnelle (emploi, stage),

Le Test de connaissance du français pour la Demande d'Admission Préalable (TCF DAP) : Niveau B2 pour les étudiants internationaux titulaires d'un diplôme étranger,

Photocopies des diplômes officiels obtenus depuis le Baccalauréat ou équivalent (inclus), classées par ordre chronologique,

Photocopies des relevés de notes officiels de ces diplômes, classées par ordre chronologique.

Modalités de recrutement

L'admission à la formation Bac+1 « Agent d'accueil des publics de l'éducation artistique et culturelle » se fait en plusieurs étapes, via (1) l'envoi du dossier de candidature et (2) un entretien en visioconférence.

Les dossiers sont examinés par une commission d'orientation composée d'enseignants prenant part à la formation. La commission vérifie, à l'aide du dossier d'admission, si les projets et les capacités du candidat sont adaptés à la formation. Les candidats seront informés de l'avis de la commission par courrier électronique.

Si l'avis de la commission est favorable, les candidats sélectionnés sont convoqués par mail pour l'entretien.

Calendrier de la procédure d'admission :

Du 8 mai au 9 juin 2023 : envoi des dossiers par les candidats

Du 12 au 16 juin 2023 : étude des dossiers par la Commission

Le 23 juin au plus tard : réponses finales

Renseignements au sujet de la formation et de la candidature

bzh_ formations-inseac@lecnam.net

/ Rentrée universitaire : mardi 5 septembre 2023 - 14h

Votre dossier de candidature.

Souhaitez-vous bénéficier d'un dispositif de validation des acquis ?

VAPP¹

VES²

Financement envisagé

Autofinancement

Financement employeur

Compte personnel de formation

Opérateurs de compétences (OPCO)

Pôle Emploi

Autres : (précisez)

Vos coordonnées :

Nom* :

Nom d'usage (si différent) :

Prénom(s)* :

Date de naissance* :

Lieu de naissance* :

Département de naissance* :

Pays de naissance* :

Nationalité* :

Adresse actuelle* :

Rue :

Complément :

CP: Ville :

Téléphone* :

Courriel* :



Photographie d'identité à coller dans l'encadré ci-dessus ou à joindre au courriel

Vous êtes* :

Professionnel(le)

Activité professionnelle :

Autre

Précisez :

Les éléments marqués d'un astérisque * sont obligatoires

¹ La Validation des Acquis Professionnels et Personnels (ou VAPP) est un dispositif permettant d'accéder au Master 1ère ou 2ème année sans pour autant posséder le diplôme de niveau inférieur demandé. Il permet de raccourcir votre parcours d'études tout en valorisant votre expérience personnelle et professionnelle. Cette démarche est directement intégrée au dossier de candidature et est soumise à la décision de la commission pédagogique de l'Inseac. Pour tout renseignement sur les validations d'acquis, merci de contacter la gestionnaire de scolarité à bzh_formations-inseac@lecnam.net

² La Validation des études Supérieures ou VES, permet, d'être dispensé.e d'une ou plusieurs unités d'enseignement en faisant reconnaître les études supérieures antérieures. Cette démarche permet aux personnes disposant déjà d'un niveau master validé (1ère ou 2ème année) d'accéder directement à la deuxième année de Master. Un dossier VES en parallèle sera à remplir en cas d'acceptation de la candidature.

Pour mieux vous connaître.

Vos diplômes antérieurs

Votre diplôme de niveau le plus élevé

Intitulé :

Mention :

Année d'obtention :

Établissement :

Vos autres diplômes

Intitulé :

Mention :

Année d'obtention :

Établissement :

Intitulé :

Mention :

Année d'obtention :

Établissement :

Intitulé :

Mention :

Année d'obtention :

Établissement :

Pour commencer.

Expériences en lien avec la formation

Stages effectués (intitulés, durées, lieux, organismes)

Activités professionnelles

Intitulés, durées, lieux, organismes

Vie associative

Intitulés, durées, lieux, organismes

Activités créatives ou artistiques (précisez)

Mobilité internationale : langues étrangères pratiquées

Précisez compris / parlé / bilingue

Mobilité internationale : séjour(s) effectué(s) à l'étranger

Pays, ville, institution d'accueil, durée, année

À quelle(s) autre(s) formation(s) avez-vous postulé ?

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.

Pour mieux vous comprendre.

Votre projet professionnel

Développez vos motivations pour accéder à cette formation (1500 signes maximum).

1

Votre projet professionnel

Développez l'objectif professionnel que vous comptez poursuivre après votre obtention du Bac +1 : domaine d'activité culturelle, structure, projet, compétences nécessaires pour y parvenir. (1500 signes maximum).

2

Votre projet de stage

Présentez et justifiez le lieu de stage envisagé. (500 signes maximum)

3

Pour mieux nous connaître.

L'Institut national supérieur de l'éducation artistique et culturelle est implanté dans un lieu patrimonial et symbolique, l'ancienne prison de Guingamp classée aux Monuments historiques. Nous vous invitons à vous intéresser à ce lieu et ce territoire. Guingamp, ville 100% EAC, l'Agglomération, le département des Côtes-d'Armor, la Région Bretagne et les trois ministères de l'Education nationale et de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la recherche et de la Culture sont signataires de la convention de l'Inseac. Pour mieux construire votre projet d'études dans ce territoire qui conjugue vision locale et internationale, nous vous invitons à découvrir une partie de la chaîne de coopération à l'œuvre depuis l'Inseac.

L'Etabli de l'EAC

<https://etabli-eac.cnam-inseac.fr>

La Prison de Guingamp

<https://www.guingamp-paimpol.com/bienvenue-chez-nous/detente-a-terre/patrimoine/la-prison-de-guingamp-2719187>

Théâtre du Champ au Roy

<https://villeguingamp.fr/index.php/culture-et-patrimoine/theatre-du-champ-au-roy>

Centre d'Art Gwinzegal

<https://gwinzegal.com>

Marion Lévy, Artiste danseuse, chorégraphe

<http://marionlevy.com/a-propos-de-didascalie>

Cinéma les Korrigans

<http://www.cine-korrigans.fr>

Compagnie Grégoire and Co

<https://www.ciegregoireandco.fr/le-lieu>

Le Château de la Roche Jagu

<https://www.larochejagu.fr>

Cité des Télécoms

<https://www.cite-telecoms.com>

Partenariat France Culture

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/guingamp-22200/guingamp-la-directrice-de-france-culture-en-visite-a-l-inseac-7166216>

Emmanuel Ethis - France Culture

franceculture.fr/personne-emmanuel-ethis.html

Revue Nectart

<https://editions-attribut.com/nectart>

Ecole nationale supérieure de la photographie

<https://www.ensp-arles.fr>

Festival d'Avignon

<https://festival-avignon.com/index.php/fr/actions/etudes-de-public-2485>

Gare de Brelidy-Plouec

<https://soutenir.fondation-patrimoine.org/projects/ancienne-gare-de-brelidy-a-plouec-du-trieux>

La Tannerie Bégard

<https://www.latannerie.org>

Ty Films - Mellionec

<https://www.tyfilms.fr>

Sew Morlaix

<https://www.sew-morlaix.com>

Espaces des sciences de Morlaix

<https://www.espace-sciences.org/morlaix>

Festival les Transmusicales

<https://www.lestrans.com/le-festival>

Conseil National des CFMI

<https://cncfmi.fr>

Académie de Rennes

<http://www.ac-rennes.fr>

DRAC Bretagne

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne>

Musée des arts et métiers du Cnam

<https://www.arts-et-metiers.net>

DICEN IdF

<https://www.dicen-idf.org>

Cnam Bretagne

<https://www.cnam-bretagne.fr>



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



À L'INITIATIVE DU HAUT CONSEIL DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

CHARTRE POUR l'éducation artistique et culturelle

1

L'éducation artistique et culturelle **doit être accessible à tous**, et en particulier aux jeunes au sein des établissements d'enseignement, de la maternelle à l'université.

2

L'éducation artistique et culturelle associe **la fréquentation des œuvres, la rencontre avec les artistes, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances.**

3

L'éducation artistique et culturelle vise l'acquisition d'une culture partagée, riche et diversifiée dans ses formes patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes, et dans ses dimensions nationales et internationales.
C'est **une éducation à l'art.**

4

L'éducation artistique et culturelle contribue à la formation et à l'émancipation de la personne et du citoyen, à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique.
C'est aussi **une éducation par l'art.**

5

L'éducation artistique et culturelle prend en compte **tous les temps de la vie des jeunes**, dans le cadre d'un parcours cohérent impliquant leur **environnement familial et amical.**

6

L'éducation artistique et culturelle permet aux jeunes de **donner du sens à leurs expériences et de mieux appréhender le monde contemporain.**

7

L'égal accès de tous les jeunes à l'éducation artistique et culturelle repose sur **l'engagement mutuel entre différents partenaires** : communauté éducative et monde culturel, secteur associatif et société civile, État et collectivités territoriales.

8

L'éducation artistique et culturelle relève **d'une dynamique de projets associant ces partenaires** (conception, évaluation, mise en œuvre).

9

L'éducation artistique et culturelle nécessite une **formation des différents acteurs** favorisant leur connaissance mutuelle, l'acquisition et le partage de références communes.

10

Le développement de l'éducation artistique et culturelle doit faire l'objet de **travaux de recherche et d'évaluation** permettant de cerner l'impact des actions, d'en améliorer la qualité et d'encourager les démarches innovantes.

